

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2018

L'an 2018, le 19 Décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de COUIZA, dûment convoqué s'est réuni à la Mairie de COUIZA sous la Présidence de Monsieur Jacques HORTALA, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 Décembre 2018.

Nombre de conseillers en exercice : 14.

Nombre de conseillers présents : 10

- Etaient présents : HORTALA Jacques, QUIEF Jean-Paul, DENARNAUD Jean-Claude, THOREAU Josiane, PLANEL Régis, SEBILLE Marie, RUIZ Frédéric, RIVERA Karine, CHOURREU Daniel, ESCACH Estelle.

- Procuration : MARTROU Michel a donné procuration à HORTALA Jacques
 CERUTTI Mireille a donné procuration à QUIEF Jean-Paul
 CASTEL Colette a donné procuration à THOREAU Josiane

- Absent excusé : ALANDRY Marisa

Secrétaire de séance : CHOURREU Daniel.

Approbation à l'unanimité du compte rendu de la réunion du 06/12/2018.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation a été lancée pour l'ensemble des assurances de la commune.

Dans le cadre de la mission d'audit et de conseil en assurances qui lui a été confiée, la Société ACE CONSULTANTS a établi un cahier des charges permettant la mise en concurrence des assureurs sur les différents contrats d'assurance :

- Dommages aux biens
- Responsabilité civile
- Flotte automobile
- Protection juridique
- Protection fonctionnelle
- Risques statutaires.

La consultation a été lancée sous forme de procédure adaptée.

- ⇒ La mise en ligne a été faite sur le site KLEKOON le 06/11/2018.
- ⇒ Les offres devaient être remises le 7/12/2018 à 12H00.
- ⇒ La commission d'ouverture des plis s'est tenue le 18 décembre 2018 et les propositions ont été analysées par la Société ACE CONSULTANTS
- ⇒ L'effet prévu des marchés a été fixé au 1^{er} janvier 2019.
- ⇒ La durée des contrats est prévue sur 5 ans.

Monsieur le Maire fait part du rapport de la Société ACE CONSULTANTS selon les critères de sélection préalablement établis dans le règlement de la consultation, et demande au Conseil municipal de se prononcer.

Le Conseil Municipal approuve le rapport et décide de retenir les propositions suivantes :

LOTS	Cotisation 2019 prévisionnelle	Marché 2019 Solution proposée
N°1 : Dommages aux biens	5 837,12 €	GROUPAMA Solution de base
N°2 : Responsabilité civile	1 455,91 €	SMACL Solution de base + P.S. environnement
N°3 : Flotte véhicules	1 654,95 €	SMACL Solution de base - Mission non retenu
N°4 : Protection juridique	332,47 €	SMACL Solution de base
N°5 : Protection fonctionnelle	127,93 €	SMACL Solution de base

N°6 : Risques statutaires	18 146,42 €	GENERALI / SOFAXIS Solution de base + P.S. maternité (IRCANTEC non retenu)
TOTAL	27 554,80 €	

SOIT UNE PRIME TOTALE ANNUELLE EVALUEE A 27 554.80 Euros.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les contrats avec les compagnies d'assurances retenues.

2 – ASSURANCE STATUTAIRE AGENTS IRCANTEC

Monsieur le Maire informe que l'assurance pour risques statutaires pour les agents IRCANTEC n'a pas été retenue par la Commission d'appel d'offre. Le Centre de Gestion de l'Aude a donc été consulté pour une proposition.

Le taux proposé est de 0.95% de la masse salariale, l'assureur est Groupama, et la durée du contrat est de 2ans à compter du 1^{er} janvier 2019.

Le coût supporté par la commune de Couiza comprendra :

- la prime due à l'assureur (selon le taux ci-dessus)
- le remboursement au Centre de Gestion des frais supportés par l'établissement pour accomplir les missions de conseil et d'assistance technique en matière d'assurance statutaire et d'assistance à la prise en compte et à l'amélioration des conditions de travail (mission facultative du centre de gestion)

Soit : 030% de la masse salariale.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition à l'unanimité et donne son accord pour la signature du contrat avec le Centre de Gestion de l'Aude.

Un tour de table effectué et plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire et lève la séance à 20h00.

Vu le Maire

Jacques HORTALA